

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72133
Objet

Répartition des Fonds Scolaires aux écoles primaires et C.E.S. pour l'année 1971-1972.

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle POUCHÉ, MM. BUJARD STIPAL, BUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIN, BARDE, DOIREAU, MONTRON, LACHAUD, BROTRÉAU, RIVIÈRE, DOMEcq, Mme FAVIÈRE, MM. BOUCHET, BARRIÈRE, BOUTET, PAPEAU, TAP, DELAIR, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1972

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1972

Absents : MM. M. BERLAND
M. LARGETEAU

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 25 Août 1972, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a fait connaître que les fonds scolaires attribués à la Commune, au titre de l'année 1971-1972, s'élevaient à 33 690 F. pour les écoles du 1^{er} degré et du second degré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de répartition faites par la Commission Scolaire et les programmes d'emploi présentés,

DECIDE :

de répartir sur les bases suivantes les fonds scolaires 1971-1972 :

Première urgence :

Etablissements du 1^{er} degré :

Groupe scolaire Jules Ferry..... 11 610
(financement de grosses réparations)

Etablissements du 1^{er} cycle du 2^{ème} degré :

C.E.S. E. ZOLA (transfert des C.E.G.)..... 10 470
(financement de grosses réparations)

Deuxième urgence :

Acquisition et renouvellement du matériel
coll

collectif d'enseignement et du mobilier
scolaire (crédit de 5,00 F par élève)

Etablissements du 1er degré :

2 322 élèves x 5,00 11 610

Total général correspondant au crédit alloué 33 690 F.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits
On signé au registre 12%, les membres présents,



Pour extrait conforme
Pour le Maire
l'Adjoint délégué,

A handwritten signature in ink, appearing to read "J. L. J. [illegible]".

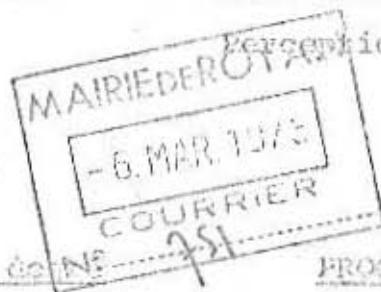
DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
Direction des Finances
et des
Collectivités locales
3ème Bureau

Fonds Scolaires
Année 1971 - 1972

er cycle du second degré
montant de la dotation :
10.470 F (698 élèves x 15 F)

COMMUNE de ROYAN
Etablissement C.E.S. Municipal ZOLA
Arrondissement administratif ROCHEFORT
Canton : ROYAN
Arrondissement financier : ROYAN

Rochefort



Versoception : Royan

PROGRAMME D'EMPLOI

(Décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1 ^{er}) Construction et réparation des bâtiments scolaires C.E.S. ZOLA : financement de grosses réparations	10.470 F
2 nd) Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire	/

NOTA :

A la rentrée 1972, les C.E.G. J. FERRY et E. PELISTAN ont été supprimés et une partie de leurs élèves transférés au nouveau C.E.S. Municipal ZOLA, installé dans les anciens locaux de l'externat du Lycée Mixte rue Emile Zola.

A Reporter

10.470 F

3°) Service des annuités d'emprunts contractés
avant le 1er octobre 1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

5°) Équipements d'éducation physique et sportive

TOTAL GÉNÉRAL

10.470 F

Arrêté à : DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie :
Fait à ROYAN

Le 1er Décembre 1972

LE MAIRE, (1), Le Premier Adjoint,

Le Gérant du patrimoine, (2)

Avis favorable
à l'approbation
La Rochelle, le 15 XII 1972
L'Inspecteur d'Académie

Pour l'Inspecteur d'Académie et p. e. t.
L'attaché principal
Chef des Services Administratifs.

H. ESTERRE

Approuvé conformément à la délibération de la
Commission Départementale en date du 26 AVRIL 1973

LA ROCHELLE, le - 1 MARS 1973

LE PRÉFET,

Pour le Préfet et par autorisation,
L'Attaché, Chef du 3ème Bureau,

A. SELARIES

(1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal.

(2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public nationalisé.

PREFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

2^{ème} Direction
3^{ème} Bureau

Fonds scolaires
Année 19 - 19

1er degré

Montant de la dotation

23 820

(2 320 élèves x 10 F.) PROGRAMME D'EMPLOI (décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

ROYAN
Commune de

ROCHEFORT

Arrondissement administratif
ROYAN
Canton

Arrondissement financier ROCHEFORT

Perception Royan

Nature des besoins

Crédit envisagé

Ordre de priorité de l'utilisation

1^{er} Construction et réparation des bâtiments

scolaires Groupe ROYAN : financement de grosses réparations

11 610

2^{ème} Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire.

Ecole de garçons MELISTAN

1 075

" " LA CLAIRIERE

1 565

" de Filles LA CLAIRIERE

1 125

" " J. FEKAY

1 080

" " MAISIE GROFFROY

540

" de garçons MAISIE GROFFROY

575

" " LOUIS BOUCHET

955

" de filles LOUIS BOUCHET

1 050

" de garçons PHUMIGNE

1285

Ecole Maternelle LA CLAIRIERE

710

" " LOUIS BOUCHET

815

" " MAISIE GROFFROY

555

" " JULES FEKAY

735

" " L'YUSE

545

A REPORTER.....

23 220

3° Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1.10.1965
 (indiquer date et montant de l'emprunt)

4° Achat de livres et de fournitures scolaires

5° Équipement d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

TOTAL GENERAL... 23 220

Arrêté à : vingt trois mille deux cent vingt francs.

Fait à ROYAN

le 1er Décembre 1972

Avis de M. l'Inspecteur
d'Enseignement Primaire :
(états joints visés)

Avis de M. l'Inspecteur
d'Académie.

Avis favorable
de l'inspecteur
de l'Académie
de La Rochelle, le 15 déc. 1972

L'inspecteur d'Académie,
Pour l'inspecteur d'Académie et pour l'
L'attaché, Chef du 3ème Bureau,
Chef des Services Administratifs

M. ESTEPHE

LE MAIRE, le Premier Adjoint,
Approuve, conformément à la délibération
de la Commission départementale,
en date du 6 mars 1973

LA ROCHELLE, le 15 MARS 1973

LE PREFET,
Pour le Préfet et par autorisation
L'attaché, Chef du 3ème Bureau,

MLH

A. SELARIES

